

# L'INFO

# Municipale

Labelle



## MOT DU MAIRE

Volume 31 - Numéro 5  
6 mai 2020

De quoi sera fait demain! Entre le moment où je rédige ce mot et le moment de sa publication, la situation va évoluer. La situation dans la Municipalité, au 24 avril, moins de 11 cas et aucun cas au CHSLD démontre bien l'effort de nos citoyens et la pertinence des mesures mises en place, dont le confinement de notre région. La santé publique des Laurentides met régulièrement à jour ces données que vous pouvez consulter à <http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/nc/sante-publique/maladies-infectieuses/covid-19-coronavirus/situation-dans-les-laurentides> Nous vous invitons à suivre scrupuleusement les consignes et à ne pas relâcher vos efforts.

La Municipalité adapte son fonctionnement aux contraintes de la pandémie, ainsi plusieurs activités du personnel se font par télétravail et bien que l'hôtel de ville ne soit pas accessible au public vous pouvez nous rejoindre au 681-3371, pour information ou demande de services.

Le conseil du 20 avril dernier s'est tenu à huis clos et par visioconférence. Celle-ci, comprenant les réponses aux questions que nous ont fait parvenir les citoyens, a été enregistrée et est disponible sur le site internet de la Municipalité. Cette information municipale comme à l'habitude comprend un suivi des séances du conseil. Le projet de procès-verbal est également disponible sur le site, il devra cependant être approuvé à la séance de mai. Nous suivrons les indications concernant le déconfinement et réévaluerons la meilleure façon de tenir cette séance.

Par ailleurs, la Municipalité est en bonne santé financière comme le démontre le rapport financier annuel de la municipalité présenté par notre vérificateur externe, Daniel Tétreault, CPA, et déposé à la séance du conseil du 20 avril dernier. Le rapport financier a été produit sans aucune réserve. Il indique que la municipalité a dégagé un surplus non négligeable. Ce surplus s'explique en grande partie par les dépenses réduites par l'absence ou la vacance à plusieurs postes (emploi). Dû à ce manque d'effectif, certains travaux ou projets, entres autres au niveau des parcs, des activités de loisirs, n'ont pas été réalisés. Notre taux d'endettement est bien contrôlé et inférieur à la moyenne des autres municipalités. Nous pouvons donc vous confirmer que la Municipalité de Labelle est en excellente position financière.

Nous restons à l'affût de tout développement et nous nous adapterons en conséquence. Nous participons chaque semaine à une rencontre (par visioconférence) de concertation du milieu organisé par notre MRC. Ainsi nous pouvons partager nos informations avec entre autres les organismes communautaires du milieu, la sécurité publique, la santé publique des Laurentides et coordonner nos actions. Les maires et mairesses de la MRC partagent également, toujours par visioconférence, leurs informations, leurs préoccupations et déterminent s'il y a lieu des actions ou des représentations pertinentes.

Sur le plan économique, la corporation de développement économique de la MRC des Laurentides a mis sur pied le Comité Entreprises COVID-19 pour suivre la situation de nos entreprises et initier des actions leur permettant d'amoinrir les conséquences de la pandémie. C'est le conseiller Réjean Nantel qui représente à la fois la Municipalité et la Chambre de commerce.

En cette période où la solidarité sociale prend toute son importance, je vous encourage à l'achat local et j'encourage nos commerçants et nos entreprises à supporter leur chambre de commerce qui est un atout pour notre municipalité.

Merci aux initiateurs des affiches arc-en-ciel... C'est véritablement un rayon d'espoir.

Ensemble nous parviendrons à mieux traverser cette période. Au besoin, nous nous retrouverons dans l'Info municipale express.

Le maire, Robert Bergeron

## **SUIVI DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 27 MARS ET DU 3 AVRIL 2020**

Conformément aux dispositions gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19, les séances extraordinaires du 27 mars et du 3 avril 2020 ont été tenues à huis clos et en visioconférence.

Ces séances ont été tenues afin de modifier la réglementation applicable au taux d'intérêt et aux pénalités, afin de venir en aide aux contribuables affectés financièrement par la pandémie

Ainsi, le taux d'intérêt et la pénalité applicables à l'échéance du 8 mai 2020, ainsi que sur toute taxation ou facturation produite après l'adoption de la résolution ou encore dont l'échéance se situe après l'adoption de la nouvelle résolution, ont été établis à 0%, et ce, jusqu'au 30 juin 2020.

Ces séances extraordinaires ont également permis d'entériner la conclusion d'un contrat de service pour la réalisation de travaux informatiques et d'embaucher madame Noémie Fortin-Cloutier à titre de coordonnatrice du camp de jour pour la saison 2020.

## **SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2020**

Conformément aux dispositions gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19, la séance ordinaire du 20 avril 2020 a été tenue à huis clos et en visioconférence (disponible sur le site internet de la Municipalité).

Voici le compte-rendu des dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 avril 2020.

### **Administration, finances et ressources humaines**

Le rapport financier pour l'année 2019 a été déposé et sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en conformité avec l'article 176.2 du Code municipal. Il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité. M. le maire produira prochainement un rapport à ce sujet tel que prescrit par la Loi.

Le conseil a entériné certaines actions prises par la Municipalité depuis le 12 mars dernier afin de limiter la propagation de la COVID-19 et de protéger ses citoyens et ses employés, telles que :

- Fermeture de la bibliothèque municipale et de la piscine
- Fermeture au public de l'Hôtel de Ville, du garage municipal et de tous les autres bâtiments municipaux;
- Mise en place d'une directive temporaire de mesures en cas d'épidémie;
- Mise à pied temporaire de deux employés;
- Fermeture des parcs et des sentiers;
- Appels aux personnes de 70 ans et plus pour s'assurer de leur sécurité;
- Envoi de plusieurs feuillets informatifs, dont deux Info Municipale Express aux citoyens par l'entremise du publisac ou de la poste.

La vente pour non-paiement des taxes prévue le 4 juin 2020 ayant été annulée, il a été résolu de retirer les dossiers liés à celle-ci. Une nouvelle date devrait être fixée.

Un mandat a été octroyé pour la réalisation de la deuxième phase de la création d'une image de marque pour la Municipalité, soit l'élaboration de la stratégie de marque, au coût de 5 200 \$ plus les taxes applicables.

### **Travaux publics**

Le conseil a approprié des fonds de l'excédent non affecté afin de faire l'acquisition d'un capteur de gaz de soudure (suite à une demande du CISSS) au coût de 6200 \$ incluant les frais d'installation, ainsi que d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire dans le cadre du projet de construction d'un nouveau garage municipal au coût de 13 400,00\$ plus les taxes.

## **Sécurité incendie et sécurité publique**

Le conseil a adopté une résolution pour déléguer sa responsabilité à l'égard d'une centrale d'appels sur le territoire de la MRC des Laurentides, à la MRC des Laurentides et de leur permettre de conclure une entente d'une durée de 5 ans avec CAUCA pour la prise d'appels primaires et secondaires 9-1-1, soit la répartition incendie, la répartition travaux des publics en dehors des heures de bureau et la répartition du programme PAIR pour l'ensemble des municipalités de la MRC, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020.

## **Loisirs, culture et tourisme**

Le conseil a autorisé une appropriation de fonds de l'excédent non affecté pour le remplacement des luminaires au dôme au coût de 5 975\$ plus taxes.

Plusieurs activités étaient prévues au budget loisirs et culture de la Municipalité au cours de l'été 2020. Compte tenu de la situation actuelle liée à la COVID-19, la tenue de celles-ci aux dates prévues est plus qu'incertaine, bien que la population en aurait grandement besoin. C'est pourquoi le conseil a maintenu les ententes prévues relativement à un spectacle de musique classique à la Chapelle et une activité de fête foraine liée à la fête familiale, tout en s'assurant qu'elles puissent être reportées.

Le conseil a également autorisé la signature d'un protocole d'entente avec la MRC des Laurentides par lequel la Municipalité pourra bénéficier d'un montant maximal de 5 000 \$, liés au développement culturel et découlant de l'*Entente de développement culturel* intervenue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications.

## **Questions**

Les citoyens ayant eu la possibilité de faire parvenir leurs questions par courriel avant la séance, le conseil a répondu à celles-ci. Certaines questions portaient sur des sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance tels que l'acquisition d'un capteur de gaz, des actions réalisées par la municipalité pour limiter la propagation de la covid-19, de la réalisation d'une étude géotechnique ainsi que sur le mandat pour la phase 2 du projet de communication (Image de marque) de la Municipalité. D'autres questions ont notamment porté sur le contrôle biologique des insectes piqueurs, la tenue des séances en visioconférence, la mauvaise couverture internet dans certaines parties du territoire de la Municipalité ainsi que sur une problématique de signalisation sur le chemin de la Gare.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors des séances ordinaires du 27 mars et 3 avril ainsi que de la séance du 20 avril 2020.

Veillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le **mardi 19 mai 2020 à 20 h.**

\*\*\*\*\*

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca/>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale, Claire Coulombe

### **DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION**

#### ***Info municipale***

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

**Date de tombée** 15 mai 2020

**Date de parution** 3 juin 2020

### AUX UTILISATEURS DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Veillez prendre note que le Service des travaux publics de la Municipalité de Labelle procèdera au nettoyage et rinçage du réseau d'aqueduc. Ceci occasionnera des hausses et baisses de pression. Il est possible que l'eau soit un peu brouillée durant ces opérations, cependant la qualité de l'eau ne sera pas affectée. Advenant que vous ayez une eau perturbée, veuillez laisser un robinet ouvert, et ce, jusqu'à l'obtention d'une eau claire.

Nous débuterons ces opérations le lundi 4 mai et celles-ci s'échelonnent sur deux semaines, soit jusqu'au 15 mai inclusivement.

Nous nous excusons des incon vénients que cela pourrait vous causer et nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration habituelle.

### ATTENTION AUX LINGETTES DÉSINFECTANTES!

La pandémie à laquelle nous faisons face présentement exacerbe un problème auquel les municipalités devaient déjà faire face, celui des lingettes désinfectantes. Bien que ces lingettes humides soient très prisées pour leurs facultés antiseptiques, elles sont fibreuses et ne peuvent donc pas se désintégrer dans les conduits d'eaux usées.

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes se retrouve nécessairement dans le réseau d'égouts, les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, brûlant ainsi le moteur de celles-ci.

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités :

Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;

Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences des citoyens;

L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;

L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

La sensibilisation de la population constitue un élément essentiel dans la gestion de ce risque. Il est dans l'intérêt de toute municipalité de communiquer l'information clairement et rapidement aux citoyens, et ce, par tous les moyens disponibles (panneaux électroniques, infolettre, message automatisé, médias sociaux, etc.).

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle.

### TERRE EN PROVENANCE DE LA MUNICIPALITÉ

Chers citoyens et citoyennes, vous désirez faire des travaux d'aménagement nécessitant des dépôts de terre ou sable, nous vous invitons à prendre votre permis de remblai au coût de 20\$ afin d'effectuer vos travaux. D'ailleurs, il vous sera possible de recevoir de la terre des travaux publics gratuitement s'il s'avère que des travaux sont effectués près de chez vous, il y en aura prochainement sur le chemin du Lac-Labelle, chemin du Lac Baptiste et sur le chemin Brousseau.

Un formulaire doit être dûment rempli afin de confirmer votre demande de terre. Quelques informations seront nécessaires pour le permis telles que le site des travaux, la distance au lac, cours d'eau et milieu humide, type de travaux (stationnement, entrée véhiculaire, rehaussement de terrain, etc.).

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Mme Marie-Laurence Vinet au poste 5011. Au plaisir de vous aider.

## LISTE DES MATIÈRES INTERDITES DANS LES CONTENEURS/BACS À DÉCHETS

- **Matériaux secs:** Bois, branche, métal, bardeau, ciment
- **RDD:** Peinture, solvants, lampes fluocompactes, piles, batteries, aérosols, huile, filtres à l'huile, essence, bonbonnes de propane, plastiques contaminés (ayant servi à contenir des RDD)
- **Pneus**
- **Appareils électriques, informatiques et électroniques:** Ordinateurs, écrans, téléviseurs, micro-ondes, etc.
- **Matelas et sommiers**
- **Résidus verts:** Feuilles, végétaux, branches
- **Halocarbures:** Réfrigérateurs, congélateurs, airs conditionnés, déshumidificateurs, distributeurs d'eau
- **Matières recyclables:** Contenants (verre, métal et plastique avec les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7), sacs et pellicules de plastique souples, emballages, imprimés et journaux.

## RÈGLEMENTS SUR LES CHIENS

### NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL ENCADRANT LES CHIENS

Le 3 mars dernier est entré en vigueur le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*. Ce règlement est applicable partout au Québec et les municipalités sont chargées de son application. En résumé :

#### Normes applicables à tous les chiens

- doit être enregistré auprès de la Municipalité dans un délai de 30 jours suivant son acquisition en payant les frais annuel, soit 15\$ actuellement, et en fournissant les renseignements requis ;
- doit porter la médaille fournie à l'enregistrement de manière à être identifiable en tout temps ;
- ne peut pas se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins d'y avoir été autorisé.

Dans un endroit public, un chien doit :

- être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser ;
- être tenu en laisse d'une longueur maximale de 1.85 mètre (6 pieds) (sauf dans une aire d'exercice canin) ;
- s'il pèse 20 kg et plus, porter en tout temps, attaché à sa laisse un licou ou un harnais.

#### Normes applicables aux chiens déclarés dangereux

- avoir un statut vaccinal à jour contre la rage, être stérilisé et micropucé ;
- ne peut être gardé en présence d'un enfant de 10 ans ou moins (sauf sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus) ;
- doit être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé ou dont la clôture ne permet pas de l'y contenir ;
- affiche visible afin d'annoncer la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux ;
- dans un endroit public, doit porter en tout temps une muselière-panier ;
- doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 mètre (sauf dans une aire d'exercice canin).

#### Comment enregistrer votre chien?

D'ici le **3 juin 2020**, tous les chiens devront obligatoirement avoir été enregistrés, si cela n'est pas déjà fait. Vous pouvez enregistrer votre chien en complétant le formulaire disponible sur le site web de la Municipalité et en le retournant par courriel, par la poste ou en personne à l'hôtel de ville dans le dépôt de documents avec le paiement de 15\$. Une médaille vous sera envoyée. Si vous n'êtes pas en mesure d'imprimer le document, veuillez communiquer avec la réception au 819-681-3371 poste 5000.

\*Si le chien est gardé dans le territoire de la Municipalité pour une période n'excédant pas plus de 90 jours consécutifs, l'enregistrement du chien à la Municipalité de Labelle n'est pas requis si le chien est muni d'une licence valide émise par une autre municipalité.



**CAMP DE JOUR—PÉLICAMP**

27 avril 2020

- Au moment d'écrire ces lignes les directives du gouvernement est que le Québec est en pause jusqu'au 4 mai.
- Nous attendons les directives officielles du gouvernement à savoir si les camps de jour auront lieu et si oui, quelles seront les directives.
- En attendant nous préparons le camp de jour afin d'être prêts.
- Sous toute réserve, tout dépendant des directives, nous devons peut-être limiter le nombre d'inscription. Les premiers inscrits seront priorisés.

**On vous invite à inscrire votre enfant en ligne d'ici le 29 mai.** Rendez-vous sur notre site web: [municipalite.labelle.qc.ca](http://municipalite.labelle.qc.ca) / Services municipaux / loisirs et culture / camp de jour / afin de compléter le formulaire en ligne

Nous communiquerons avec vous ensuite pour les modalités de paiements.



**29 juin au 21 août –  
Fermé le vendredi 3 juillet**

Pélicamp 2020 Grille de prix	Tarif Jusqu'au 29 mai	Tarif après le 29 mai
Inscription été	235\$	300\$
Inscription avec Service de garde	335\$	400\$
Sorties	100\$	100\$

***Date prévue le 27 juin. On vous tient au courant si la date est reportée.***

Festival International des Hautes-Laurentides se nomme maintenant Festival Stradivaria.

Le spectacle classique d'un quatuor, initialement prévu en juillet, devrait avoir lieu plus tard en cours d'année. Surveillez les informations à venir.

# Labelle Un emploi pour toi! À la municipalité de Labelle



## SURVEILLANT AU DÔME ET AU PARC

### Description sommaire du poste :

- ▶ Assurer l'accueil, expliquer les règlements du site et assurer l'enregistrement des participants;
- ▶ Faire respecter les règlements et les horaires spécifiques aux activités encadrées;
- ▶ Animer, coordonner et encadrer les activités récréatives, sportives et communautaires se déroulant au dôme autant celles du "skatepark" que celles des jeux aux sols, etc.
- ▶ Maintenir les lieux propres et accueillants;
- ▶ Toutes autres tâches pertinentes reliées au poste.

### Exigences

- ▶ Doit être responsable, fiable et ponctuel;
- ▶ Expérience minimale dans l'animation d'activités sportives et socio-culturelles, diplôme DAFA un atout.

### Les candidatures doivent être envoyées avant le

**À l'attention de Madame Sophie Sigouin**

Directrice du service de la culture, des loisirs et du tourisme

Courriel: [ssigouin@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:ssigouin@municipalite.labelle.qc.ca)

### Conditions de travail :

- ▶ Travail débutant dès l'ouverture du dôme/skate-park soit vers le mois de mai jusqu'à la fin octobre (temps plein du 29 juin à la fin août);
- ▶ Salaire: selon la politique salariale en vigueur

**Ma BIBLIO à moi,**  
Pas de carte d'abonné?  
Pas de problème!  
Et c'est GRATUIT!

- ✓ 15 000+ livres
- ✓ 60+ revues
- ✓ Cours en ligne
- ✓ Généalogie
- ✓ Protégez-vous

**MA BIBLIO À MOI**  
vous offre  
une carte  
temporaire  
Faites-en la demande!  
8



## LES FLEURONS

La Municipalité de Labelle a adhéré à la Corporation Les Fleurons du Québec en 2008 et depuis 2017 nous avons obtenu 4 fleurons.

Les Fleurons du Québec font une évaluation tous les trois ans. Durant l'été 2020, nous recevons la visite du classificateur, suivie de la réception d'un rapport d'évaluation détaillé à l'automne.

Nous encourageons les commerçants, résidents et institutions à prendre exemple sur la Municipalité de Labelle pour embellir notre municipalité et ainsi augmenter notre classification. Notre but est d'obtenir 5 fleurons.

Nous voulons également créer un comité d'embellissement et ce comité a pour objectif de créer de l'agriculture urbaine de différentes façons.

Vous voulez vous impliquer ?

Communiquez avec Sophie Sigouin: [ssigouin@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:ssigouin@municipalite.labelle.qc.ca)

ou Éric Lapointe: [horticulture@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:horticulture@municipalite.labelle.qc.ca).

## CONCOURS ARCS-EN-CIEL

Notre concours arcs-en-ciel fut un grand succès grâce à vous chers (ères) citoyennes et citoyens !!!  
Et un gros à Janick Nantel, pour ses talents artistiques. Bravo pour les 2 peintures !!!

5 gagnants de certificats cadeaux de 50\$ chaque dans nos commerces locaux:

- ♦ Bonichoix, Dépanneur Vallée de la Rouge, Proxim, Quincaillerie, Sonic



Bravo à tous les participants !!!  
Rendez-vous sur notre page Facebook pour connaître nos gagnants !!!

## MAISON DES JEUNES—LABELLE

### DES NOUVELLES DE LA MDJ EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

#### Spectacle de Réal Béland

Prendre note qu'en raison de la situation actuelle, le spectacle est reporté à l'automne 2020. Nous vous tiendrons informés de la nouvelle date dès que nous la connaissons.

#### Une Maison des jeunes virtuelle

Toute l'équipe d'animation de la MDJ s'est adaptée à la situation de confinement et offre aux jeunes membres de la MDJ ainsi qu'à tous les ados de sa communauté une présence sur les réseaux sociaux ainsi que des activités en ligne.

Nous vous invitons à consulter notre site Internet : [www.mdjlabelle.com](http://www.mdjlabelle.com)

Notre page Facebook pour connaître les heures de présence Messenger et d'activités en ligne :  
Maison des jeunes de Labelle

**Vous pouvez communiquer avec l'équipe de la Maison des jeunes à l'adresse suivante :**  
[mdjlabelle@hotmail.com](mailto:mdjlabelle@hotmail.com)

### EN CROISANT LES DOIGTS

#### Horaire d'été dès que la situation revient à la normale :

Mardi au vendredi de 10 h à 17 h  
Vous serez informés quand ça arrivera

#### Rallye auto – le samedi 19 septembre à compter de 9 h

**Coût :** Adulte non-membre 35 \$ (rallye et souper)  
Adulte membre 30 \$ (rallye et souper)  
Jeunes 12 – 17 ans 20 \$ (rallye et souper)  
Souper seulement 20 \$  
Aucun prix pour le rallye uniquement



Pour plus d'information ou pour postuler sur un poste :

Janick Nantel, Directrice  
819-686-3434

[mdjlabelle@hotmail.com](mailto:mdjlabelle@hotmail.com)

44, rue de l'Église | Labelle | (Qc) | J0T 1H0





## INFOLETTRE

MAI 2020

La Chambre de commerce de Labelle est membre de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et a pour mission d'offrir des services aux commerçants et aux entreprises de Labelle, de promouvoir le potentiel économique du milieu et de travailler conjointement avec la Municipalité et autres organismes.

La Chambre de commerce est constituée en vertu de la partie II de la Loi fédérale des Chambres de commerce, chapitre 19, des statuts révisés du Canada 1927. Elle a été constituée le 15 juin 1963. Eh oui, déjà 57 ans!!!

### MOT DU PRÉSIDENT (YVON CORMIER)

Mes amis, lors des différents points de presse du premier ministre M. François Legault, nous avons été conviés à l'achat local, ce qui est essentiel pour l'économie du Québec.

Je tiens à rappeler que l'achat local commence par chez nous!  
Assurons-nous de prioriser nos commerces locaux au moment de nos achats.  
Souhaitons-nous bon courage pour la suite des choses!

### AVIS DE NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATRICE

Monsieur Yvon Cormier, président de la Chambre de commerce de Labelle, est heureux d'annoncer la nomination de Mme Louise Vandal au poste de coordonnatrice.

Mme Vandal possède une grande expérience en administration, en secrétariat, en coordination d'événements sociaux, en informatique ainsi que dans la rédaction de procès-verbaux et tout le processus des réunions.

La date d'entrée en fonction de Mme Vandal demeure inconnue en raison des règles de confinement.

### PROMOTION POUR LES MEMBRES ACTUELS

En raison du COVID19, les administrateurs vous offrent 6 mois de gratuité de cotisation. En effet, cette promotion débutera le 30 avril 2020 pour se poursuivre jusqu'au 31 octobre 2020.

### PROMOTION POUR LES NON MEMBRES

En raison du COVID19, les administrateurs offrent la gratuité à tous les nouveaux membres pour une année. Il vous suffit d'acheminer un courriel à [info@cclabelle.com](mailto:info@cclabelle.com) pour vous prévaloir de cette offre.

La force d'une chambre de commerce est sans aucun doute son membership, c'est-à-dire "**Vous**".

### TOURNOI DE GOLF DU 12 JUIN 2020

Malheureusement et ce, en raison de la situation actuelle, nous devons annuler le tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce de Labelle.

### MARCHÉ DE LA GARE DE LABELLE

À l'heure actuelle, aucune action n'est entreprise pour la tenue du Marché de la Gare de Labelle pour la période estivale. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de cet événement.

Enfin, nous tenons à vous informer que les administrateurs se réunissent de façon virtuelle à tous les mois, donc, n'hésitez surtout pas à nous contacter pour toutes questions ou informations.

N'hésitez pas à communiquer avec Lucie Bergeron, coordonnatrice au 819 216-3496

Courriel : [info@cclabelle.com](mailto:info@cclabelle.com) [www.cclabelle.com](http://www.cclabelle.com)



**INTERNET HAUTE VITESSES  
POUR FIBRE OPTIQUE  
LA MINERVE ET LE SECTEUR  
LAC LABELLE**



**Projet en cours de réalisation**  
**Bulletin d'information – Mai 2020**



**Plus de 180 clients branchés**

**COVID-19 – Service essentiel** – TFLM en tant que câblodistributeur offre un service jugé **essentiel** à la population. Considérant les directives de la Santé publique, certaines activités ont été temporairement discontinuées, telle la construction du réseau, la pose des terminaux de branchement et l'accueil des clients à notre Place d'affaires. L'installation des fils de service et les mises en service par la firme GMGTech se poursuivent **jusqu'à nouvel ordre**.

**Nous maintenons un Service à la clientèle en télétravail durant les heures d'ouverture.**

**(819) 274-1553 / Sans frais: 1 (833) 274-TFLM (8356)**

**Évolution des travaux** - La construction des secteurs **DORSALE, Lac Chapleau et Lac Désert réseau existant** est maintenant complètement terminée.

Les secteurs **Lac Chapleau et Lac Désert nouveau réseau** ainsi que le secteur **Lac à la Truite** sont en mode installation des terminaux de branchement (présentement sur pause). L'installation des terminaux (boîtes rectangulaires noires) reprendra sitôt la levée des interdictions.

Les travaux préparatoires en vue de la construction du secteur **Lac Labelle** sont en cours (émondage, multiples corrections aux structures électriques, etc.) La pose de la fibre optique devrait débuter ce printemps. Les autres secteurs, **Lac Équerre et Lac La Minerve** suivront.

**Demande de subvention** – TFLM attend la décision du gouvernement provincial suite au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme **Québec haut débit** pour des Travaux complémentaires au projet en cours, comprenant 18 chemins non inclus au projet initial et l'accélération des branchements.

**Modes de paiement** – Le paiement par cartes de débit et de crédit a été ajouté à nos modes de paiement pour faciliter les transactions.

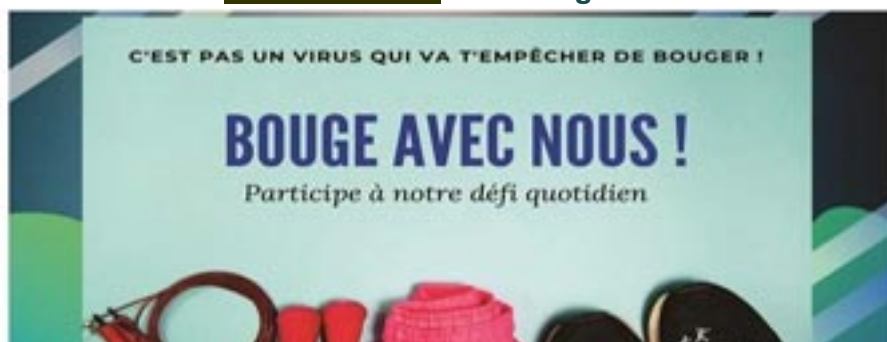
**Inscription à notre base de données** - À date, plus de **1020** personnes de la municipalité de La Minerve et du secteur Lac Labelle se sont inscrites, démontrant un intérêt marqué pour les services **INTERNET HV, Télévision HD et Téléphonie résidentielle**.

**Claude Proulx, inc., Directeur général**  
[dq@telefibrelaminerve.com](mailto:dq@telefibrelaminerve.com)

**LOISIRS LAURENTIDES**



**Tu es en vacances forcées à cause du coronavirus ?  
Tu ne sais plus quoi faire de tes journées ?  
Profites-en pour t'amuser avec nous, en participant à nos défis quotidiens  
sur notre page Facebook sur #bougeavecnous.**





**IMPORTANT : dans le contexte de la COVID-19, veuillez prendre connaissance des consignes suivantes:**

**L'écocentre de la RIDR ouvrira ses portes à partir de mercredi 15 avril. Nous demandons à la population de limiter leur visite et de se présenter à l'écocentre seulement si c'est essentiel, et ce, en raison des recommandations du Gouvernement dû au COVID-19.**

- Les préposés ne peuvent pas aider les citoyens à manipuler les matières à disposer. Assurez-vous d'être en mesure de disposer les objets lourds de façon autonome;
- Prévoir des délais d'attente plus longs qu'à la normale puisque le nombre de citoyens sera limité sur les sites;

En respect des directives du gouvernement provincial de distanciation sociale, seulement une personne par véhicule sera autorisée aux écocentres (à moins que les personnes soient de la même résidence et pour des raisons valables).

### MOUCHOIRS, ESSUIE-TOUT ET AUTRES

De plus, temporairement, les mouchoirs souillés, essuie-tout et autres ne doivent donc pas être déposés dans le bac brun, mais bien dans le bac à ordures noir.

**5 CINQ GESTES POUR PROMOUVOIR L'ACHAT LOCAL**

- 1 Acheter des cartes-cadeaux**
- 2 Prendre tout de suite des engagements**
- 3 Laisser tomber le remboursement**
- 4 Faire connaître ses coups de cœur**
- 5 Reprendre une vie presque normale... à la maison**

Favorisez l'achat local

[lepanierbleu.ca](http://lepanierbleu.ca)

**FÊTE DES PATRIOTES**

**Veillez prendre note que nos bureaux seront fermés lundi le 18 mai prochain**

**Prenez note des numéros de téléphones suivants pour joindre le Service des travaux publics**

Bureau: 819-681-3371, poste 5010  
Urgence voirie: 819-429-9111  
Toute autre urgence: 911





# Services actuels

## Pour les résidents de la MRC des Laurentides



L'accompagnement-transport médical pour les rendez-vous en oncologie



Référence aux ressources disponibles pour toute situation liée à une problématique vécue par une personne aînée



Du soutien psychosocial téléphonique pour les proches aidants d'aînés

## Pour les personnes de 70 ans et plus



Préparation et livraison à domicile d'une épicerie-dépannage



Téléphones de bienveillance



Livraison à domicile de plats surgelés

*Ça va bien aller!*

Tous les autres services sont TEMPORAIREMENT SUSPENDUS



Merci de nous contacter par téléphone du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30

**Sainte-Agathe**    **Mont-Tremblant**  
819 326-0819    819 425-8433



Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

Tél.: 819 681-3371 • Téléc.: 819 686-3820

[www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca)

Pour publication: [info@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:info@municipalite.labelle.qc.ca)